REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Vosges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIGNEVILLE

INVITATION REUNION PUBLIQUE DU 12 MARS 2024

PROJET EOLIEN DES MONTS FAUCILLES

Madame, Monsieur,

L'état a demandé aux maires de recenser le potentiel en Energies Renouvelables (ENR) pour chaque territoire de notre pays dans le cadre de La loi APER du 10 mars 2023 article 15. Ceci s'est traduit à Lignéville par une enquête publique menée dans la commune en fin d'année 2023. Dans la continuité de ce dispositif, vous êtes invités à la réunion du 12 mars 2024 qui se tiendra à 18H00 à la salle multi-activités concernant le déploiement d'un projet éolien en toute proximité.

De quoi et de qui s'agit -il ?

D'un projet d'implantation de 25 à 40 éoliennes d'une hauteur de 150 mètres et porté par le société NEOEN.

A minima, treize communes sont concernées par le projet

Pourquoi provoquer cette réunion publique ?

Parce que la méthode de communication de NEOEN utilisant principalement les élus des communes concernées n'est pas satisfaisante à mes yeux. Les élus ne sont pas la variable d'ajustement entre la population et l'état pour un projet privé qu'ils ne portent pas à la base ! C'est d'ailleurs ce qui m'a conduit en date du 7 septembre 2023 à prendre avis par délibération auprès de mon conseil municipal, ce dernier s'étant pour l'instant opposé au projet.

Pourquoi encore ?

Parce qu'il s'agit, ensemble, d'avoir un choix raisonnable et résonné concernant le déploiement de l'éolien en tant qu'ENR et que c'est bien le ressenti de l'ensemble des citoyens qui compte ! Le conseil pourra alors se prononcer à nouveau par délibération en émettant un avis favorable ou défavorable pour le projet.

Attention : ne nous trompons pas de cible, la société NEOEN est dans son rôle et la réunion a pour but d'établir une parfaite communication auprès des personnes que vous êtes, sachant que l'éolien est présent sur le territoire national et que son déploiement doit être justement mesuré. **Je serai donc bienveillant envers toute forme d'agression ou dérive verbale lors de cette présentation dont je suis l'organisateur.**

Organisation de la rèunion :

- Propos introductifs du maire : 15 mn
- Présentation du projet : 30 à 45 mn en projection vidéo
- Débat et questions régulées : 30 à 45 mn
- En sortie, registre à votre disposition (vous pouvez par gain de temps uniquement indiquer votre nom et venir remplir le registre sur la semaine suivante en mairie et aux horaires publics).

Que devient la synthèse de cette rèunion :

- Elle sera ajoutée en pièce complémentaire au dossier communal de déploiement des ENR
- Elle servira de base pour une nouvelle délibération du conseil pour l'approbation ou non du projet mais cette fois la délibération portera sur le fond et non la forme !
- Elle sera transmise à Madame la Préfète qui devra à la fin de la procédure d'instruction du projet se positionner par arrêté concernant le déploiement ou non du projet.

Comptant vivement sur votre présence,

Le maire Gilbert BOGARD

MAIRIE DE LIGNEVILLE 88 (Vosges)